

CHARTRE MARIANISTE

POUR UNE ATTITUDE BIENTRAITANTE

document édité par le conseil de tutelle - 14 novembre 2025

« On ne peut faire grandir, on ne peut éduquer sans cohérence : cohérence et témoignage. »
Pape François, 13 février 2014, cité dans *Référentiel pastoral marianiste*, Axe 2, 2017.

« Chacun est accueilli avec bienveillance. [...] Il s'agit de se faire proche, dans une distance respectueuse, de laisser se développer capacités et estime de soi, gage d'une vie heureuse. »
Projet Éducatif Marianiste, § 1, p. 3, 2020.

1. La charte marianiste pour une attitude bientraitante est adressée aux chefs d'établissement, enseignants, personnels d'éducation et de vie scolaire, acteurs de la pastorale, des mouvements et activités périscolaires, catéchistes, animateurs, éducateurs, prêtres, diacres, religieuses et religieux, séminaristes, laïcs, tous les salariés ou bénévoles qui interviennent auprès des mineurs ou personnes vulnérables, dans le cadre des activités de l'établissement scolaire marianiste.
2. Cette charte a pour but de protéger les mineurs et personnes vulnérables.
3. Fidèles au charisme de la Famille Marianiste, animés par l'esprit de Marie, vous vous engagez à créer et maintenir des environnements bientraitants, sûrs, respectueux de tous, en particulier des mineurs et personnes vulnérables qui vous sont confiés. Votre mission éducative et pastorale repose sur la dignité inaliénable de chaque personne et l'attention aux plus fragiles.
4. Vous vous engagez à **adopter une attitude positive et respectueuse**, en toutes circonstances, à reconnaître que chaque personne qui nous est confiée a des besoins et des droits propres à son âge, autrement dit :
 - 4.1 créer un climat de confiance réciproque ;
 - 4.2 libérer la parole de chacun et prêter attention à la manière dont le mineur ou la personne vulnérable s'exprime ;
 - 4.3 veiller à valoriser les talents de chacun ;
 - 4.4 vous situer à une juste distance de chacun et veiller à la garder (distance physique, psychologique, affective, spirituelle...) ;
 - 4.5 être vigilant à la qualité des relations et des comportements entre mineurs et personnes vulnérables, et dans leur fréquentation des adultes ;
 - 4.6 faire prendre conscience aux mineurs et personnes vulnérables de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas ;
 - 4.7 veiller à ne pas créer de situations délicates ou ambiguës, qui ne respectent pas le projet éducatif et pastoral.
5. Vous vous engagez à **respecter les points de vigilance** suivants :
 - 5.1 lors des activités, ne jamais être seul avec un mineur ou une personne vulnérable dans un espace clos, sans visibilité (ex. salle, voiture, tente, chambre...) ;
 - 5.2 dans la mesure du possible, éviter les contacts physiques avec les mineurs ou personnes vulnérables ;
 - 5.3 n'exercer ni séduction ni aucune domination sur l'autre ;
 - 5.4 la règle générale est de ne pas offrir de cadeaux personnels à des mineurs, hors invitation familiale ;
 - 5.5 un mineur doit pouvoir exprimer librement son malaise à l'égard d'une relation ou d'une situation qui le gêne : ne pas mettre en doute sa parole ni lui imposer le silence ; le cas échéant, l'accompagner vers les personnes ou équipes compétentes pour pouvoir donner suite à cette parole ;
 - 5.6 utiliser les réseaux sociaux uniquement pour communiquer les informations données au groupe, et cela à des horaires « raisonnables » ; les parents des mineurs devront être mis en copie ;
 - 5.7 lors de séjours avec nuitées, les accompagnateurs ne dorment pas dans le même espace que les mineurs ;
 - 5.8 ne jamais être seul avec un mineur ou une personne vulnérable au moment de la toilette, des soins ou au lever et au coucher.

5.9 avoir conscience que certains comportements en apparence anodins (ex. serrer dans ses bras), peuvent être vécus difficilement par le mineur ou la personne vulnérable concerné(e), ou par des tiers.

6. Vous vous engagez à respecter les interdits légaux :

- 6.1 il est interdit de mettre à la portée des mineurs personnes vulnérables des matériaux imprimés ou électroniques à contenu pornographique ou érotique ;
- 6.2 il est interdit d'avoir des contacts sexuels avec des mineurs ou personnes vulnérables ; par « contact sexuel » on entend tout attouchement des parties sexuelles ou autres parties intimes d'une personne ; cela concerne aussi bien l'attouchement de la victime par l'acteur que réciproquement, de manière directe comme à travers les vêtements ;
- 6.3 il est interdit de susciter ou permettre à un mineur ou personne vulnérable de prendre part à une activité sexuelle ;
- 6.4 il est interdit de détenir, montrer et regarder consciemment des documents orientés ou moralement inappropriés, notamment une activité sexuelle dans laquelle est impliqué un mineur ou personne vulnérable (revues, livres, photos, films, jeux, jeux vidéo, programmes informatiques ou toute autre représentation visuelle dans laquelle on trouve un contact sexuel effectif ou simulé avec un mineur ou personne vulnérable dans le but d'une satisfaction ou d'une stimulation sexuelle) ; il en est de même pour les images qui présentent nus des mineurs ou personnes vulnérables ;
- 6.5 il est interdit de prendre des sanctions corporelles à l'égard de mineurs ou personnes vulnérables, ou d'exercer toute forme de violence, quelle qu'elle soit (verbale, physique, etc.) ;
- 6.6 toute consommation ou transmission d'alcool ou de drogue est interdite.

7. Vous vous engagez dans une dynamique d'équipe, autrement dit à :

- 7.1 travailler en équipe pour développer et accepter un regard critique sur votre pratique personnelle comme sur celle des autres ;
- 7.2 vous référer à votre responsable pour toute situation délicate ou ambiguë, en parler en équipe ;
- 7.3 suivre les formations qui seront proposées ;
- 7.4 connaître et faire respecter la réglementation pour la protection des mineurs et personnes vulnérables.

8. Cette charte, que vous signez, vous engage à respecter ceux qui vous sont confiés, et vous protège aussi.

Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance de cette charte, et m'engage à la respecter dans le réseau scolaire marianiste en ma qualité de

J'accepte de me soumettre aux vérifications possibles et légales de mon casier judiciaire concernant spécifiquement la protection des mineurs.

le / /, à

Signature

Partie réservée au chef d'établissement scolaire

Je, soussigné(e), m'engage à accompagner dans son activité professionnelle ou bénévole le signataire ci-dessus.

le / /, à

Signature